



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Energie solaire

Question écrite n° 9677

### Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les perspectives de developpement de la filiere solaire en France. L'energie solaire represente aujourd'hui dans le monde un marche en pleine expansion fortement soutenu par un accroissement exponentiel de la demande en provenance des pays en voie de developpement. D'ores et deja, des organisations telles que le fonds mondial pour l'environnement ou la Banque mondiale consacrent chaque annee de 10 a 12 milliards de francs a l'electrification des pays du tiers monde qui font de plus en plus appel a l'energie solaire, plus adaptee aux milieux faiblement urbanises. Les plus grands pays industrialises font, depuis quelques annees, des efforts exceptionnels pour renforcer la presence de leurs industries dans ce marche aux fortes potentialites. Ainsi, les budgets publics consacres par ces pays a ce secteur sont-ils de dix a quinze fois superieurs en moyenne a l'aide attribuee par l'Etat francais, qui vient d'ailleurs d'en reduire le montant dans le cadre de la loi de finance rectificative pour l'annee 1993. L'industrie francaise risque ainsi d'etre privree, dans les dix prochaines annees, de debouches nouveaux et consequents, alors meme qu'elle disposait initialement d'un avantage qualificatif appreciable et qu'elle est, traditionnellement bien sur les marches des pays du Sud. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend prendre pour favoriser le developpement de la filiere solaire en France et pour soutenir les entreprises qui tentent de gagner des parts de marche dans ce secteur.

### Texte de la réponse

L'utilisation de l'energie solaire represente aujourd'hui dans le monde un marche en pleine expansion. La France, qui dispose en ce domaine d'entreprises parfaitement competitives au plan mondial, s'efforce de les aider a developper leurs ventes tant en France qu'a l'exportation. Sur le territoire national, la politique suivie consiste a aider financièrement la diffusion du photovoltaïque la ou son emploi est économiquement justifié. C'est le cas des sites isolés pour lesquels le raccordement au réseau électrique serait plus coûteux et plus préjudiciable à l'environnement que l'implantation d'un générateur photovoltaïque. Ainsi, dans le département de l'Aude, une première tranche de vingt habitations a été équipée de générateurs photovoltaïques financés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie à concurrence de 10 p. 100, et par EDF à concurrence de 15 p. 100. Cette politique, qui intègre la dimension économique, permet d'implanter, pour un budget d'aides donné, bien davantage de capteurs que si on en équipait des sites reliés au réseau, car dans ce cas le taux de subvention devrait dépasser 80 p. 100. Elle sera poursuivie et amplifiée dans le cadre de l'accord signé entre l'ADEME et EDF en février 1993 en vue de développer l'emploi des énergies renouvelables sur le territoire national. Mais le marché le plus prometteur pour nos entreprises, dans les vingt ans à venir, est celui des pays en développement dont le réseau est encore peu développé, et dont l'électrification fera de plus en plus appel à l'énergie solaire pour diverses raisons : cette énergie a en effet l'avantage de ne pas nécessiter de lourds investissements de lignes et d'être parfaitement adaptée au développement local de zones à habitat très dispersé ; de plus, grâce à une évolution technologique rapide, les rendements des cellules photovoltaïques ne cessent de s'améliorer et leurs prix de baisser ; enfin et surtout, l'énergie solaire ne contribue pas à l'effet de serre, qui préoccupe tant les pays du Nord, très attachés à la qualité de la vie, que ceux du Sud, les premiers

menaces par la desertification. Le marche de l'electrification rurale des pays en voie de developpement est aujourd'hui solvable grace a des financements internationaux multilateraux comme ceux de la Banque mondiale, du programme des Nations unies pour le developpement, du Fonds mondial de l'environnement, ou de divers programmes de l'Union europeenne. L'identification d'un projet et son montage technique et financier, pour presentation a ces organismes, impliquent des investissements qui, sans etre considerables, sont neanmoins significatifs, et surtout risques, pour l'operateur industriel qui souhaite profiter d'une action de cooperation pour s'ouvrir durablement des marches. Aussi les services du ministere de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur etudient-ils la mise en place, avec le concours de l'ADEME et en liaison avec les autres administrations concernees, d'une procedure ad hoc : l'appel a propositions « identification et montage de projets de cooperation eligibles sur fonds internationaux ». Cet appel a propositions s'adresserait aux petites et moyennes entreprises desirant presenter a des organismes internationaux des projets de maitrise de l'energie ou de developpement des energies renouvelables dans les pays en voie de developpement. Il leur permettrait de beneficier d'une aide financiere pour l'identification et le montage de leurs projets.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sarre Georges](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9677

**Rubrique :** Energie

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 1993, page 4696

**Réponse publiée le :** 16 mai 1994, page 2489